

siret : 200 086 676 00026

Rue Cambot - VILLIERS EN BIERE - 77190**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL****N° 2026-001**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni au 2 rue de la Bascule sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH, Président

Etaient présents :

Monsieur Thierry FLESCH – **Président** Monsieur Francis GUERRIER, **1^{er Vice-Président}**, Madame Espérance VIEIRA **2^{ème Vice-Présidente}** Monsieur Philippe DOTHÉE **3^{ème Vice-Président}**, Monsieur Michel CHARIAU **4^{ème Vice-Président}**, Monsieur Jacky SEIGNANT; **5^{ème Vice-Président}**

Ont donné des pouvoirs :**Etaient Absents,**

Nbre membres en exercice : 6 - Présents : 6- qui ont pris part à la délibération : 6 - Date affichage et de convocation : 20/01/2026

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Mathieu KOKOT, Directeur

Mise à jour durée d'amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Par délibération n°2022-020 en date du 12 décembre 2022, le Comité Syndical a adopté le principe d'appliquer la dérogation à la règle du prorata temporis et de maintenir le calcul des dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien) avec tableau récapitulatif de la durée d'amortissement

Rajout au tableau de durée des amortissements : Plantations 10 ans

Immobilisations Incorporelles	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision de documents d'urbanismes	5 ans
	Logiciels	2 ans
	Etudes non suivies de réalisation	3 ans
	Frais d'insertion	1 an
	Subventions d'équipements versées	15 ans
Immobilisations Corporelles	Voitures	5 ans
	Camions et véhicules industriels	5 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
	Matériels classiques	5 ans
	Plantations	10 ans
	Installations générales, agencement et aménagement divers	10 ans

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'approuver cette proposition.

Après avoir délibéré, le Bureau syndical approuve et autorise le président à réaliser les actions préalablement mentionnées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par 28/01/2026

- l'envoi en préfecture le : 28/01/2026
- reçu en préfecture le : 28/01/2026

Le Président
Thierry FLESCH



Signé électroniquement par : Thierry
FLESCH
Date de signature : 28/01/2026
Qualité : Président